
EXPLOITATION D'UN CAMION HYDROVAC

Définition

L'excavation par hydro-aspiration s'entend de l'utilisation d'eau sous haute pression combinée au pompage par le vide pour excaver divers types de sols. Ce système, monté sur camion, sert couramment à repérer des infrastructures enfouies, à faire des fouilles en tranchées et à creuser des trous pour installer des poteaux ou des pieux.

Contexte

On utilise cette méthode d'excavation toute l'année car elle permet d'éliminer presque tout dommage aux canalisations et aux câbles souterrains des services publics. Les services publics peuvent parfois préciser que cette méthode d'excavation soit utilisée. L'excavation par hydro-aspiration a de nombreux usages dans les domaines des transports, de l'ingénierie et des services publics, et dans les secteurs pétrolier, gazier et industriel. Il s'agit de la méthode d'excavation privilégiée lorsque le sol est encombré de canalisations et de câbles.

Par conséquent, l'industrie qui sert les intérêts du marché manitobain a augmenté le service d'excavation par hydro-aspiration au cours des dernières années.

Préoccupations

La boue qui est retirée des sites d'excavation est rejetée sur le sol. Par souci d'économie d'argent, cette boue est rejetée près du chantier de travail.

Dans certains cas, la boue excavée :

- peut causer des problèmes de drainage une fois évacuée;
- peut contenir des éléments nocifs pour l'environnement;
- peut être contaminée par des hydrocarbures, du chlorure, du sodium, du sulfate, de l'ammoniaque ou d'autres éléments dont la concentration est excessive par rapport à la norme;
- peut contaminer l'eau souterraine en raison de la présence de composés organiques ou de métaux lourds.

Les zones fragiles et les zones d'alimentation d'une nappe souterraine ne devraient pas servir de lieux d'évacuation de la boue.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, l'évacuation de la boue devrait faire l'objet d'un examen attentif avant le début de tout travail d'excavation par hydro-aspiration. L'entrepreneur est responsable des analyses de laboratoire, des procédures d'assainissement et des mesures correctives si des problèmes surviennent. Dans de nombreux cas, cela peut être très coûteux.

Si vous soupçonnez qu'un travail d'excavation par hydro-aspiration pourrait avoir des incidences sur l'environnement, vous devriez communiquer avec le ministère de la Conservation du Manitoba pour obtenir des directives avant d'entreprendre le travail.

Il est préférable de rejeter la boue provenant de l'excavation par hydro-aspiration sur un terrain comportant une zone entourée d'une berme qui favorise l'évaporation et qui a été conçue en tenant compte de l'écoulement de surface, qui devrait être bien réglé.

Dans de nombreux cas, le matériau provenant de l'excavation, qui est composé de diverses couches de matériaux fins et grossiers, ne constitue pas un matériau de remblai idéal.

Solutions

Le ministère de la Conservation du Manitoba reconnaît que la mise au point de solutions aux problèmes liés à la boue provenant de l'excavation par hydro-aspiration requiert la collaboration de l'industrie. Tous les exploitants d'un camion hydrovac devraient rejeter la boue dans des endroits convenables et auxquels ils ont légalement accès. Veuillez toujours prendre en considération le lieu où vous comptez rejeter la boue avant d'entreprendre un travail d'excavation.

L'entrepreneur pourrait être tenu de payer les frais supplémentaires liés aux épreuves de

laboratoire et à l'enlèvement de la terre ou de l'eau si du matériau contaminé est mal géré.

**POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
VEUILLEZ VOUS ADRESSER À L'UN DES BUREAUX RÉGIONAUX SUIVANTS :**

RÉGION DU CENTRE

123, rue Main, bureau 160
Winnipeg (Manitoba) R3C 1A5

Téléphone : 204 945-7100
Télécopieur : 204 948-2338

RÉGION DE L'OUEST

1129, avenue Queens
Brandon (Manitoba) R7A 1L9

Téléphone : 204 726-6064
Télécopieur : 204 726-6567

RÉGION DU NORD-OUEST

C. P. 2550, Édifice provincial
The Pas (Manitoba) R9A 1M4

Téléphone : 204 627-8307
Télécopieur : 204 623-1773

RÉGION DE L'EST

Service de l'air, route provinciale n° 502
Lac-du-Bonnet (Manitoba) R0E 1A0

Téléphone : 204 345-1486
Télécopieur : 204 345-1440

RÉGION DU CENTRE

446, rue Main (niveau inférieur)
Selkirk (Manitoba) R1A 1V7

Téléphone : 204 785-5030
Télécopieur : 204 785-5024

RÉGION DU NORD-EST

59, promenade Elizabeth
Thompson (Manitoba) R8N 1X4

Téléphone : 204 677-6703
Télécopieur : 204 677-6652